



Ville de
Kingersheim

76/2023

Police municipale

Arrêté portant réglementation à la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

- Le 10 février 2023
- Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu La demande effectuée par Monsieur CROUVEZIER Denis, demeurant 51a, rue du Drumont à Kingersheim,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins le dimanche 14 mai 2023, organisé par Mr. CROUVEZIER Denis, il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue du Ventron.

ARRETE

Article 1 – La rue du Ventron, dans la section comprise entre les deux parties de la rue du Drumont, sera fermée à la circulation de tous les véhicules, le dimanche 14 mai 2023 de 11h00 à 19h00.

Article 2 – Monsieur CROUVEZIER Denis est chargé de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

